



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE COMMUNE DE GRIGNY DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juin 2024

,	Membres di	ı conseil munici	oal
En exercice	Présents	Procurations	Absents
29	20	9	0

Date de convocation le 21 juin 2024

Président: M. Xavier ODO

Secrétaire de séance : Mme Victoria MARI

Présents :

M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, M. Guillaume MOULIN, Mme Najoua AYACHE, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, Mme Marie-Claude MASSON, M. Djamal MESAI-MOHAMMED, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI, M. Olivier CAPELLA, Mme Delphine FAURAND, M. Théo VIGNON, M. Florian CAMEL, M. Roland DÉCOMBE, Mme Daniela SEIGNEZ, M. Monji OUERTANI, M. Arnaud DEROUBAIX

Procuration:

M. Florian RAPP donne pouvoir à M. Guillaume MOULIN, M. Christophe CABROL donne pouvoir à M. Olivier CAPELLA, Mme Maria MARTINEZ donne pouvoir à Mme Marie-Claude MASSON, M. Maxime MONTET donne pouvoir à M. Xavier ODO, Mme Aurélie FRONTERA donne pouvoir à Mme Najoua AYACHE, Mme Chloé OLLAGNIER donne pouvoir à Mme Victoria MARI, Mme Pia BOIZET donne pouvoir à M. Roland DÉCOMBE, M. Jérome BUB donne pouvoir à Mme Daniela SEIGNEZ, Mme Marie-Line JULLIEN donne pouvoir à Mme Irène DARRE

ACQUISITION DE LA PARCELLE AN 57 - CHEMIN DE MONTMELIPE

Afin de relancer l'exploitation agricole du plateau viticole, arboricole et agricole de la Ville, de promouvoir les circuits courts et les produits locaux, la Ville a répondu à un appel à projet de la Métropole de Lyon pour le programme d'actions PENAP 2019-2023 (Périmètre de Protection et de mise en valeur des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains) pour la protection des espaces naturels et agricoles périurbains. Un nouveau programme d'action a été défini et approuvé pour la période 2024-2028. Ce nouveau projet repose sur trois principes actions, le soutien financier aux projets agricoles, le lancement d'appel à projet thématique, une déclinaison locale de la stratégie et de l'animation dans chaque territoire.

Madame Colette MARTIN, née LOUVIER, et son frère Monsieur Jean-Marc LOUVIER propriétaires de la parcelle AN 57 d'une superficie de 1 202 m², située chemin de Montmelipe, ont informé la Ville de leur souhait de lui céder ce terrain ;

Considérant qu'il s'agit d'un terrain classé en périmètre PENAP, cette acquisition s'inscrit dans une stratégie municipale de pérennisation et de dynamisation de l'activité agricole de la commune, la Ville a fait une proposition d'acquisition dudit terrain, à hauteur de 722 €, à Madame MARTIN et Monsieur LOUVIER qui ont accepté.

Considérant que France Domaine n'a pas été consulté, la présente acquisition se réalisant en deçà du seuil de 180 000 €, conformément à l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes ;

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'ACCEPTER l'acquisition de la parcelle AN 57 ;

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le 6/07/20 ELLO

ID: 069-216900969-20240628-DEL_24_060-DE

DE DIRE que le prix d'acquisition est fixé à 722 € ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer au nom et pour le compte de la Ville, l'acte authentique et tous documents afférents ;

DE DIRE que les frais de notaire seront pris en charge par la Ville ;

DE DIRE qu'une étude notariale sera chargée de l'établissement de l'acte.

Suffrages exprimés	29	
Vote(s) Pour	29	M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, M. Guillaume MOULIN, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Christophe CABROL, Mme Marie-Claude MASSON, Mme Maria MARTINEZ, M. Djamal MESAI-MOHAMMED, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI, M. Olivier CAPELLA, M. Maxime MONTET, Mme Delphine FAURAND, Mme Aurélie FRONTERA, Mme Chloé OLLAGNIER, M. Théo VIGNON, M. Florian CAMEL, M. Roland DÉCOMBE, Mme Pia BOIZET, M. Jérome BUB, Mme Daniela SEIGNEZ, M. Monji OUERTANI, M. Arnaud DEROUBAIX, Mme Marie-Line JULLIEN
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 28 juin 2024.

Le Maire,

Xavier QDO.

Le secrétaire de séance Victoria MARI.

GRANDLYON

Acquisition parcelle AN Acquisition parcelle AN Acquisition parcelle AN Acquisition parcelle AN







Copyright (c) Grand Lyon 2013